



ValaisTennis TennisWallis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*



**Règlement
concernant le Circuit Valaisan d'Hiver**

Saison 2023-2024



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
I. DISPONIBILITÉS GÉNÉRALES	3
ART. 1 PARTICIPANTS	3
ART. 2 ORGANISATION	3
II. DÉROULEMENT	4
ART. 3 TOURNOIS	4
ART. 4 CATÉGORIES	5
ART. 5 ATTRIBUTION DES POINTS	5
ART. 6 DÉTERMINATION DES VAINQUEURS DU CIRCUIT VALAISAN D’HIVER PAR CATÉGORIE DE CLASSEMENT	7
ART. 7 DÉTERMINATION DES SUPER VAINQUEURS DU CIRCUIT VALAISAN D’HIVER	7
.....	7
ART. 8 PRIX	8
ART. 9 RÉCLAMATIONS ET CAS NON PRÉVUS PAR LE RÈGLEMENT	8



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

I. Disponibilités générales

Art. 1 Participants

Le Circuit Valaisan d’Hiver est ouvert à tous les joueurs et toutes les joueuses, licenciés dans un club valaisan, classés de R1 à R9. Les joueurs et les joueuses domiciliés en Valais avec une licence individuelle sont également autorisés à participer au Circuit Valaisan d’Hiver.

Art. 2 Organisation

Les Circuits Valaisans sont de la compétence et de la responsabilité de Valais Tennis (ARVST), laquelle est seule apte à juger toute contestation.



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

II. Déroulement

Art. 3 Tournois

Les responsables tournois des clubs ont jusqu'au 30 septembre de chaque année pour faire la demande que leur tournoi fasse partie du Circuit Valaisan d'Hiver.

La commission du Circuit Valaisan sélectionne les tournois faisant partie du Circuit Valaisan d'Hiver et établit le calendrier des tournois pour la nouvelle saison d'hiver et publie celui-ci pour l'Assemblée Générale début novembre.

Ce calendrier peut être revu et modifié d'année en année. Il sera tenu compte dans l'établissement du calendrier des catégories de jeu, de la participation habituelle ainsi que de la position géographique des tournois.



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

Art. 4 Catégories

Il est établi divers classements pour les catégories suivantes :

- Messieurs : R1-R3, R4, R5, R6 et R7, R8-R9
- Dames : R1-R3, R4-R5, R6-R7, R8-R9

La licence prise en considération, pour tout le Circuit Valaisan d'Hiver est celle d'octobre de l'année en cours.

Les joueurs classés R9 intègrent la catégorie R8 ainsi que ceux classés R3 et R2 intègrent la catégorie R1.

Les joueuses classées R9 intègrent la catégorie R8, celles classées R7 intègrent la catégorie R6, celles classées R5 intègrent la catégorie R4 et celles classées R3 et R2 intègrent la catégorie R1.

Art. 5 Attribution des points

L'attribution des points s'effectuera en fonction de la taille des tableaux par catégorie et selon l'échelle suivante :



ValaisTennis TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

Nombre de points	Taille du tableau	Vainqueur	Finaliste	1/2 finalistes	1/4 finalistes	1/8 finalistes
Tournois	65 et plus	40	30	20	15	10
	33 et plus	30	20	15	10	-
	17 et plus	20	15	10	-	-
	16 et moins	15	10	-	-	-
Champ. VS	65 et plus	50	40	30	25	20
	33 et plus	40	30	25	20	-
	17 et plus	30	25	20	-	-
	16 et moins	25	20	-	-	-

Un bonus de 10 points est accordé pour tout joueur qui obtient des points lors des championnats valaisans.

Tous les joueurs ou toutes les joueuses doivent remporter un match et autrement que par w.o. pour obtenir des points.

En cas de tournoi progressif et de présence dans deux tableaux, il ne sera tenu compte que des points acquis dans le tableau où il est allé le plus loin.

Si un joueur ou une joueuse ayant obtenu une « Wild Card » pour jouer dans une catégorie supérieure à son classement et que celui obtient des points « Circuit Valaisan d'Hiver » dans celle-ci, ceux-ci seront pris en compte dans le classement de sa catégorie.

En cas de reclassement d'un joueur ou d'une joueuse dans une catégorie supérieure, les points réalisés dans la catégorie inférieure seront conservés.



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

Art. 6 Détermination des vainqueurs du Circuit Valaisan d'Hiver de Simple Juniors par catégorie d'âge

Pour les catégories d'âge, le vainqueur du Circuit Valaisan d'Hiver de Simple Juniors de la catégorie d'âge est le junior ayant obtenu le plus des points sur les tournois du Circuit Valaisan d'Hiver.

En cas d'égalité de points, l'ordre des critères appliqués est la participation aux Championnats Valaisans, la valeur de classement la plus élevée.

Art. 7 Détermination des super vainqueurs du Circuit Valaisan d'Hiver Juniors

Les vainqueurs du Circuit Valaisan d'Hiver de Simple Juniors sont le joueur et la joueuse qui a obtenu le plus de points obtenus sur les des tournois du Circuit Valaisan d'Hiver toute catégorie d'âge confondue.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs vainqueurs de catégorie, la priorité est donnée à la catégorie d'âge la plus basse.



ValaisTennis
TennisWallis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

Art. 8 Prix

Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent des prix.

Un super prix sera distribué au gagnant de la catégorie ayant obtenu le plus de points et également un à la gagnante de la catégorie ayant obtenu le plus points. Ces deux personnes seront désignées comme les vainqueurs du Circuit Valaisan d'Hiver.

Les prix seront remis lors de la remise des prix du dernier tournoi du Circuit Valaisan d'Hiver ou par courrier aux différents lauréats.

Art. 9 Réclamations et cas non prévus par le règlement

Les réclamations ou les cas non prévus par le règlement doivent être annoncés à la commission Circuit Valaisan de Valais Tennis à l'adresse e-mail circuitvs@valaistennis.ch qui est la seule instance de décision.